

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2023/02-1c

Objet: Désignation d'un représentant titulaire au SIDOMPE

L'an deux mille vingt-trois,

Le quatorze février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, I er Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

<u>Présents</u>: Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Isabelle TRAPPIER, Florent BORON, Christine CAILLAT, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Philippe DESBOIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Clotilde FRETÉ (arrivée à 19h48), Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE (arrivé à 19h54, délibérations n° I), Sophie LAFEUILLADE (arrivée à 20h I I, ROB), Jean-Philippe ANTOINE (arrivé à 20h I 9, ROB), Stéphanie NOGUES.

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Muriel DEGAVRE à Gérard PARFAIT Christian GHEZ à Dominique GERBERT Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS Véronique LOZEVIS à Sylvie SORMAIL Nathalie ZENOU à Sophie LAFEUILLADE Éric FROMMWEILER à Stéphanie NOGUES

Absents:

Jérôme FENAILLON

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Isabelle TRAPPIER, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture 078-217805712-20230215-2023-02-1c-DE Date de réception préfecture : 15/02/2023



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2023/02-Ic: Désignation d'un représentant titulaire au SIDOMPE

VU l'article L IIII-8 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant à la Commune de déléguer à une collectivité territoriale relevant d'une autre catégorie ou à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre tout ou partie d'une compétence dont elle est attributaire,

VU l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que les syndicats de communes sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres,

VU les statuts du SIDOMPE,

CONSIDERANT qu'à la suite de la démission d'un conseiller municipal, il est nécessaire que le Conseil municipal désigne un nouveau représentant titulaire de la liste « Un village en mouvement »,

Monsieur le Maire propose de désigner en qualité de délégué suppléant : Madame Karine DUBOIS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, À L'UNANIMITÉ,

DESIGNE Madame Karine DUBOIS comme délégué titulaire au SIDOMPE représentant de la liste « Un village en mouvement »

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,

Les membres présents ont signé au registre, Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 15 février 2023

Le secrétaire de séance

Isabelle TRAPPIER

lis en ligne le 160

Document rendu exé Certifié par le Maire Le Maire,

1er Vice-président de la Communauté de communes Gally Mauldre,

Gilles STUDNIA

Pour le Maire et par délégation Le Directeur Général des Services

Pascal PARISSIER

Ville de Saint Nom La Bretèche Consell municipal du 14 février 2023

Accusé de réception en préfecture 078-217805712-20230215-2023-02-1c-DE Date de réception préfecture : 15/02/2023

-9